

Procès-verbal du comité syndical du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai 2024 à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO Xavier ZUNINO
Allèves	1 représentant	Noëlle DELORME
Chainaz-les-Frasses	1 représentant	Gilles VIVIAN
Chapeiry	1 représentant	Gilles ARDIN
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	2 représentants	Jacques ARCHINARD Françoise MUGNIER (suppléante)
Saint Sylvestre	2 représentants	Marie-Hélène BARBEROT Mireille BARRACHIN (suppléante)

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants présents : 2

Excusés : Jean-Marc MERME (Procuration à Gilles VIVIAN), Patrick CLAVEL (Procuration à Jacques ARCHINARD), Gyliane CLERC (Procuration à Gilles ARDIN), Yvonne TOURNIER (Procuration à Noëlle DELORME)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène BARBEROT est élue secrétaire de séance.

Lors de l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 avril 2024, et les observations éventuelles qui nécessiteraient un complément d'information, Madame Marie-Hélène BARBEROT souligne qu'une délibération mentionne l'année 2022 ou lieu de 2023. Il en est pris acte.

Excepté cette intervention, l'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal en date du 11 avril 2024.

Monsieur Gilles VIVIAN rejoint l'assemblée à 20 h 20

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

FINANCES

1) Tarifs de l'Ecole de Musique – Danse – Théâtre -Rentrée 2024-2025

Dans un premier temps, Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée, le contexte de l'intégration de l'Ecole de Musique – Danse – Théâtre au 1^{er} avril 2022.

A cette date, le Syndicat n'avait pas souhaité faire évoluer les tarifs appliqués qui n'ont pas évolué depuis. Après une année budgétaire complète d'intégration de l'école, il convient de prendre des orientations en matière tarifaire.

La Commission Culture réunie le 22 mai, axée sur l'évolution de l'Ecole de Musique-Danse-Théâtre a présenté des pistes pouvant générer des économies à savoir notamment, une nouvelle répartition horaire, la suppression des heures supplémentaires, la densification des cours collectifs, la mise en place de frais d'inscription de 20 € (vingt) et l'augmentation de certains tarifs.

Si certaines solutions proposées peuvent être mises en œuvre, elles restent malgré tout aléatoires pour la prochaine rentrée, car elles ne pourraient couvrir le déficit constaté de l'année 2023-2024.

Madame la Présidente souligne que les tarifs actuels de l'Ecole de Musique – Danse – Théâtre sont considérés comme « bas » par rapport à d'autres écoles de Haute-Savoie.

Il est important également de noter que sur les 315 élèves inscrits cette année 97 résident hors périmètre du Syndicat mais aussi hors département 74 et qu'aucune compensation financière n'est apportée à la collectivité par les communes concernées. Cela revient à dire que seul le Syndicat supporte financièrement le coût de cet enseignement.

Une discussion s'engage sur les meilleures orientations à prendre sans pour autant déstabiliser les inscriptions pour la prochaine rentrée.

Monsieur Jacques ARCHINARD rappelle les compétences pour lesquelles le Syndicat perçoit des contributions des communes membres et communes conventionnées (pour certaines actions). Il souligne que la compétence « Ecole de Musique- Danse – Théâtre » est postérieure au rapport de la CLECT (2017) validant les attributions de compensation issues du Grand Annecy.

Il souhaite que des économies soient engagées sur l'ensemble des services.

Sur les élèves extérieurs (au nombre de 97) fréquentant l'Ecole de Musique – Danse – Théâtre, ceux de Saint-Félix sont au nombre de 30.

Madame la Présidente propose de rencontrer cette collectivité afin que le montant qu'elle perçoit au titre des allocations de compensation du Grand Annecy pour l'Ecole de Musique – Danse – Théâtre, soit 15 403 € (hors les interventions canton-chante) soit reversée au Syndicat compensant ainsi une partie de la dépense engagée pour l'accueil des élèves de sa Commune.

Elle évoque également, la possibilité de créer une liste d'attente pour les inscriptions de la rentrée 2024-2025 pour les élèves hors périmètre du Syndicat. Cela permettrait de dégager un premier bilan à l'issue de la première campagne d'inscription (ouverture le 22 juin) courant

juillet 2024 et d'envisager les modalités de la deuxième campagne d'inscription prévue en août.

Monsieur Gilles ARDIN souligne les conséquences que pourraient avoir une telle décision (mécontentement) tout en rappelant la forte contrainte budgétaire de ce service.

Monsieur Xavier ZUZINO se dit favorable à un accueil prioritairement pour les Communes partenaires du Syndicat tout en gardant à l'esprit qu'une augmentation trop forte des tarifs serait pénalisante.

Madame la Présidente explique également qu'elle a réfléchi au moyen de pallier au déficit de l'EMDT par une participation complémentaire potentielle des communes :

- Considérant le fait que les communes membres et conventionnées ne souhaitent pas prendre en charge un déficit qui devrait logiquement être portée par toutes les communes du Pays d'Alby dont les habitants fréquentent l'école de musique ;
- Considérant le fait que l'on peut isoler chaque année la provenance de chaque élève de l'école ;
- Considérant le fait que l'école de musique n'était pas un service du SIPA lors des calculs faits par la CLECT en 2017 ;
- Considérant le fait que le SIPA perçoit les mêmes contributions en 2024 qu'en 2017 et que la situation ne pourra pas durer indéfiniment :

Sa proposition, pour pallier une partie de la charge représentée par l'école de musique, danse et théâtre, est la suivante (chiffres à affiner) :

Dépenses de l'école de musique : 320 000€ ;

Recettes provenant de la Part des familles : 110 000€ ;

Recettes provenant des subventions conseil départemental : 30 000€

Reste 180 000€ à charge nette du SIPA.

Nombre d'élèves de l'année 2023-2024 : 315

Coût moyen par élève en fonction du reste à charge : $180\,000/315 = 571\text{€}$

Nombre d'élèves issus des communes membres ou conventionnées du SIPA en 2023/2024 : 218

Coût à charge du SIPA des élèves issus des communes membres ou conventionnées : $218 \times 571 = 124\,478\text{€}$

Les allocations de compensation pour l'école de musique reversées par les communes membres ou conventionnées au SIPA : 81 956 €

Reste à charge pour les élèves provenant des communes du SIPA :

$124\,478 - 81\,956 = 42\,522\text{€}$

Puisque l'école de musique est une nouvelle compétence du SIPA, la proposition de Madame la Présidente est de répartir ce reste à charge les concernant entre les communes membres et conventionnées du Syndicat, sur la base des calculs indiqués dans ses statuts (article 8-2), c'est-à-dire en fonction de la population de chaque commune.

La population des communes membres et conventionnées (base 2017) = 9 949 habitants

Calcul par habitant du reste à charge : $42\,522\text{€}/9\,949\text{h} = 4,27\text{€/habitant}$

Ce qui donnerait la contribution suivante à rajouter (en considération de l'année scolaire 2023/2024) aux contributions actuelles versées par les communes membres et conventionnées au SIPA :

Alby : 10 162 € ; Allèves : + 1 652 € ; Chainaz-Les Frasses : + 2 733 € ; Chapeiry : + 3 501 € ; Gruffy : + 6828 € ; Héry-Sur-Alby : + 4 014 € ; Saint Sylvestre : + 2 656 € ; Cusy : + 7 938 € ; Mûres : + 2 998 €

A noter pour information : le nombre d'élèves par commune membre ou conventionnée, en 2023-2024, est le suivant :

Alby : 56 ; Allèves : 3 ; Chainaz-Les-Frasses : 19 ; Chapeiry : 15 ; Gruffy : 28 ; Héry-Sur-Alby : 20 ; Saint Sylvestre : 9 ; Cusy : 42 ; Mûres : 26

Ce calcul, qui reste à vérifier, paraît assez équitable à Madame la Présidente, car il ne prend en considération que les communes membres et conventionnées du Syndicat.

Le Comité Syndical ne souhaite pas se prononcer sur ces dernières propositions, les élus souhaitant se donner le temps d'y réfléchir avec leurs conseils municipaux.

Au-delà, des actions structurelles qu'il conviendra d'engager qui nécessite une réflexion collégiale,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, les tarifs suivants pour la rentrée 2024 -2025 :

- Application d'une augmentation de **5 % sur l'ensemble des tarifs « Communes adhérentes au Syndicat et conventionnées »** ;
- Application d'une augmentation de **10 % sur les tarifs supérieurs à 300 € pour les communes extérieures au Syndicat** ;
- Application d'une augmentation de **20 % sur les tarifs inférieurs à 300 € pour les communes extérieures au Syndicat**.

Et autorise Madame la Présidente à rencontrer la Commune de ST-FELIX pour lui faire part de la situation budgétaire du Syndicat et lui proposer un conventionnement spécifique pour l'école de musique, ce qui permettrait le reversement des attributions de compensations qu'elle perçoit depuis 2017 pour cela.

Pour la question des communes dites extérieures dont 97 élèves étaient issus en 2023/2024.

97 élèves x 571€ = 55 387 €

A voir comment le syndicat peut récupérer tout ou partie de cette somme :

- Par conventionnement spécifique école de musique danse et théâtre avec ces communes si elles acceptent,
- En augmentant drastiquement la part des familles issues de ces communes,
- En n'acceptant plus les élèves extérieurs (en instituant un système de quotas)

A souligner, que sur les 97 élèves extérieurs, 30 proviennent de Saint Félix et 7 de Viuz ; ces deux communes touchant des AC de la part du Grand Annecy pour l'EMDT.

2) Rémunérations d'intervenants extérieurs pour les actions ponctuelles pour l'Ecole de Musique – Danse – Théâtre

Par délibération en date du 16 mai 2022, le comité syndical avait validé le tarif horaire de 27 € brut pour tout intervenant extérieur, y compris, les professeurs de l'Ecole de Musique-Danse-Théâtre participant à des actions ponctuelles, mises en place par le Syndicat, et hors de leur temps de travail habituel.

L'action « Escale Créative » réalisée sur l'année 2023-2024 s'achève prochainement et trois professeurs y participent.

Il est proposé que leurs prestations soient rémunérées à hauteur de 27 € brut de l'heure.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, le taux horaire de 27 € brut pour les intervenants extérieurs et professeurs de l'Ecole de Musique-Danse-Théâtre qui ont participé à l'action « Escale Créative » en dehors de leur temps de travail.

3) Subventions aux associations

Postérieurement à l'étude des demandes de subventions réalisées par les Commissions concernées chaque début d'année, le Syndicat a été destinataire de 2 demandes de subventions l'une d'une association existante sur le territoire, « Chaina'Zik » et l'autre nouvellement créée « Les Etoiles de l'Albanais » ;

Pour l'association Chaina'Zik Monsieur Gilles VIVIANTE informe l'assemblée que ladite association est restée inactive durant quelques temps et que son Bureau vient de se reconstituer avec de nouveaux projets musicaux à venir.

Il rappelle qu'en 2023 aucune subvention n'avait été accordée.

Monsieur Jacques ARCHINARD intervient sur la demande de subvention de l'association Etoile de l'Albanais (Pratique de l'astronomie – nouvelle association) et relève que le montant sollicité ne peut être accordé en l'état car il n'existe pas d'allocation de compensation du Grand Anancy (association à rayonnement intercommunal) la concernant puisqu'elle n'existait pas en 2017.

Après échanges sur les montants sollicités, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, subventionne, à l'unanimité, au titre de l'année 2024, les deux associations précitées selon les montants respectifs suivants :

- **CHAINA'ZIK : Montant alloué 2 000 € (deux mille)**
- **LES ETOILES DE L'ALBANAIS : 250 € (deux cent cinquante)**

RESSOURCES HUMAINES

Transformation de deux postes non-permanents vers 2 postes pérennes.

1) Service Culture – Assistant de Conservation du Patrimoine

Madame la Présidente rappelle la délibération prise lors du Comité Syndical du 04 septembre 2023 relative à la création d'un emploi non-permanent affecté au Service Culture. Il est à noter que le poste de Chargée de mission « Pratiques Artistiques de Solidarité Sociale – PASS », occupé par un agent dédié du 27 septembre 2021 au 30 novembre 2022, était vacant depuis cette date, tandis que les projets eux-mêmes étaient maintenus et programmés, et qu'en conséquence, l'apprentie avait pris l'initiative d'assurer la coordination des actions de ce dispositif, en sus de ses missions initiales en tant qu'alternante.

Madame la Présidente ajoute que favoriser l'accès à la culture pour les publics empêchés (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, d'exclusion sociale...) et encourager la mixité des publics a toujours été une question importante pour les acteurs culturels et sociaux du Pays d'Alby. Le Projet Artistique de Solidarité Sociale (PASS) a toujours eu pour ambition de s'ancrer pleinement dans le territoire et assure pour cela un lien fort et régulier avec l'École de Musique-Danse-Théâtre, l'Ehpad Pierre Paillet de Gruffy, le Foyer d'Accueil Médicalisé l'Hérydan d'Héry-sur-Alby, et depuis 2019, l'APEI les Papillons blancs de Grésy-sur-Aix.

En complémentarité des actions culturelles pour le grand public, le SIPA a, via le PASS, toujours souhaité mettre un point d'honneur à assurer un égal accès aux publics empêchés, et a pour ce faire orienter ses missions autour de deux axes principaux: des ateliers de pratiques artistiques et des actions autour du spectacle vivant, pour certains réguliers tout au long de l'année (ateliers chants-sous / danse inclusive / mouvement dansé) et pour d'autres sur des rendez-vous annuels (« Chansons sur un plateau », « La semaine bleue », ateliers d'écriture intergénérationnels, rencontres artistiques « bord de plateau » et sorties de résidence). Les enjeux de pérennisation d'une part, et de développement d'autre part, de cet axe social fort du SIPA ne sauraient être sécurisés sans une ressource humaine dédiée à leur coordination.

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le service culture continue de se structurer et nécessite à la fois une évolution pertinente et respectueuse et, également, une montée en puissance du service, par des propositions complémentaires (formats, lieux, médias, partenariats, etc...) nécessitant des ressources proportionnelles aux ambitions affichées de pôle Culture du SIPA.

Madame la Présidente conclut en proposant la fermeture de l'emploi non-permanent affecté au Service Culture et l'ouverture d'un emploi permanent à raison de 35 h 00 selon le grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

2) Service Jeunesse – Animatrice

Madame la Présidente rappelle qu'une délibération en date du 12 septembre 2022 avait été prise pour recruter un(e) apprenti(e), préparant le diplôme du BPJEPS — Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport — sur l'année scolaire 2022-2023.

Service Culture) mais aussi de rechercher d'autres modes de financements auprès de nos partenaires institutionnels (Actions soutenue par la Caf – Les promeneurs du Net...pour le Service Jeunesse).

Il est précisé que les 2 contrats sur lesquels l'assemblée vient de délibérer sont prévus initialement pour une durée de deux ans.

QUESTIONS DIVERSES

Point finances – Cabinet KLOPFER

Madame la Présidente rappelle la réunion du 17 juin avec le Cabinet KLOPFER – Une invitation sera adressée à l'ensemble des maires accompagnés de leur Conseil Municipal pour les communes membres et conventionnées.

En complément de l'analyse faite par le Cabinet, Madame Mireille CHAMPLONG présentera une prospective financière lors de la prochaine réunion de Bureau (12 juin 2024).

Madame la Présidente précise que le dernier Comité Syndical avant les vacances estivales devrait avoir lieu le 1^{er} juillet 2024 (date à confirmer).

Flamme Olympique

Monsieur Jacques ARCHINARD présente les différentes étapes du passage de la Flamme Olympique le 23 juin 2024 :

- Départ de la commune d'HERY SUR ALBY pour arriver devant le premier rond-point d'accès au Pôle (10 h 20 – 10 h 40) - Défilé avec présence de nombreux acteurs du territoire – Défilé placé sous l'égide des Jeux Olympiques Handisports.
- Le personnel technique du Pôle sera présent les samedi 22 juin pour la mise en place de tout le barriérage et signalisation ;
- Le dimanche 23 juin 2023 une partie du Pôle sera ouverte au public (toilettes) selon un horaire déterminé ;
- Présence de gardiens supplémentaires recrutés en extérieur ;
- Jusqu'à 15 h 00 animations organisées par les Associations du territoire ;
- La Commune d'HERY SUR ALBY et le Syndicat participent financièrement à cette manifestation initiée par le Département 74
- Diffusion du programme de la manifestation deuxième semaine de juin 2024

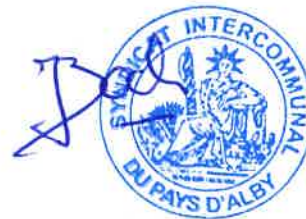
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

La Secrétaire de Séance,



Marie-Hélène BARBEROT

La Présidente



Jocelyne BOCH

Un agent a ainsi été accueilli en tant qu'alternante au sein du service JEUNESSE, du 16 novembre 2022 au 8 novembre 2023, sous un statut complètement gratuit pour le SIPA (via une convention avec la Région, co-financée par l'Union européenne).

Madame la présidente rappelle que le souhait de se doter d'un apprenti faisait suite au lancement du service jeunesse en janvier 2022 avec les recrutements suivants, en lien avec les différentes phases de développement du service :

- Recrutement de la Coordonnatrice à compter du 17 janvier 2022 ;
- Suivi du recrutement d'une Animatrice d'Avril 2022 à juillet 2022 pour l'ouverture officielle en avril 2022 - et prolongée de septembre 2022 à début novembre 2022 pour assurer la rentrée scolaire et assurer la jonction avec le début de son apprentissage ;
- Puis, recrutement d'un Animateur du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, ayant mis fin à la collaboration de manière anticipée au 31 mai 2023, remplacé sur juillet 2023 par un nouvel agent (recruté pour un mois), puis à partir de septembre 2023 par un nouvel, titulaire de la fonction publique territoriale.

Le service a ainsi démarré progressivement, pour assez rapidement atteindre son rythme de croisière en lien avec la composition optimale de son équipe.

L'année scolaire 2022-2023, par ses réalisations très bien accueillies par les jeunes et leurs familles, a répondu de manière naturelle aux attentes du public pour cette nouvelle année scolaire à savoir :

- Parfaire les classiques de l'année précédente ;
- Proposer quelques nouveautés dans la continuité des axes déjà mobilisés, et en optimisant des ressources déjà présentes ;

Ainsi la commission jeunesse a validé les projets suivants pour 2023-2024 :

- Baby-sitting ;
- Mercredis dans ton village ;
- Animations au collège o engagement projet « jeunes » ;
- Fonctionnement espace jeunes + programmation vacances habituelle ;
- Parcours culturel ;
- Stage théâtre.

Ces propositions sont issues de l'analyse sur le terrain des besoins exprimés par les jeunes et leurs familles qui prennent aujourd'hui le service jeunesse pour référence, et espèrent une évolution permanente pour une satisfaction garantie.

Toutefois, ce niveau de qualité, sans viser des objectifs inatteignables, ne peut fonctionner que si l'on maintient les ressources humaines de l'équipe jeunesse à 3 agents.

Aussi, Madame la Présidente propose que le poste non-permanent affecté au Service Jeunesse soit fermé pour le remplacer par un poste permanent afin de répondre aux besoins exprimés par la population du territoire ; poste relevant du cadre d'emploi des animateurs sur un temps de travail de 35 h 00.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Monsieur Jacques ARCHINARD tient à souligner que cette création de deux postes permanents permettra d'une part de stabiliser le travail des « équipes » mais aussi de déployer de nouveaux projets (exemple du projet de mécénat, en cours de rédaction, soutenu par le